

# ETAT DE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO RAPPORT 2006

© Toute forme de reproduction totale ou partielle sans  
l'accord préalable écrit du REN-LAC est interdite

Décembre 2007



## REMERCIEMENTS

La production du rapport 2006 n'a été possible que grâce aux concours des Partenaires techniques et financiers. En effet, la collecte des données du sondage a été réalisée dans le cadre du Plan stratégique 2003-2007 financé par DIAKONIA, la Coopération suisse, l'Ambassade royale du Danemark et celle des Pays-Bas. Le plan étant terminé, le financement du traitement informatique et de l'analyse des résultats a été assuré par DIAKONIA à travers un appui institutionnel. Finalement, c'est grâce au « Projet d'appui à la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la corruption » financé par le PNUD que le présent rapport a pu être édité et diffusé.

Je voudrais, au nom des Organisations membres et du Secrétariat Exécutif du REN-LAC, adresser mes remerciements les plus sincères à nos Partenaires techniques et financiers, à nos collaborateurs et à tous ceux qui, de façon anonyme nous accompagnent quotidiennement dans nos actions.

Pr. Blaise SONDO

Secrétaire Exécutif

## Sommaire

REMERCIEMENTS .....	5
AVANT PROPOS .....	9
INTRODUCTION.....	13
I. MÉTHODOLOGIE .....	17
I.1. Sites d'enquête et échantillon .....	17
I.2. Sélection et formation des enquêteurs.....	18
I.3. Collecte des données .....	19
I.4. Traitement des données .....	19
I.5. Limites de l'étude .....	20
2. RESULTATS DU SONDAGE.....	21
2.1. Les caractères de l'échantillon .....	21
2.1.1 L'âge.....	21
2.1.2 Le genre .....	22
2.1.3 Le niveau d'instruction .....	23
2.1.4 La catégorie socioprofessionnelle .....	23
2.2. La perception de l'état de la corruption.....	24
2.2.1 La perception générale de la corruption .....	25
2.2.2 La corruption dans les milieux spécifiques.....	31
2.2.3 La perception de la corruption électorale.....	34
3. ETAT DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO	40
3.1. Une politique nationale de lutte contre la corruption au goût d'inachevé ..40	
3.1.1 Un plan d'action en rupture avec le consensus national .....	41
3.1.2 Une politique nationale anti-corruption en rupture avec les engage- ments internationaux.....	41
3.2. Le signal fort se fait toujours attendre .....	42
3.2.1 Une Administration publique entre tergiversations et complaisances ..43	
3.2.2 Service minimum au niveau des institutions étatiques de lutte contre la corruption .....	45

3.3. Contributions de la société civile et de la presse à la lutte contre la corruption .....	47
3.3.1 La société civile.....	47
3.3.2 La presse.....	49
4.- RECOMMANDATIONS.....	52
4.1. Une politique nationale de lutte contre la corruption plus consensuelle	52
4.2. Le respect des textes internationaux ratifiés par le Burkina Faso .....	53
4.3. Une lutte accrue contre la corruption électorale .....	53
4.4. Une plus grande implication des médias et des organisations de la société civile .....	54
CONCLUSION .....	55
ANNEXES .....	57
Annexe I : Définitions, formes et moyens relatifs à la corruption électorale..	57
Annexe II : Les articles de dénonciation publiés par le REN-LAC (2006) .....	58
Annexe III : Quelques affaires de corruption ou de soupçons de corruption traitées par la presse en 2006 .....	59
Annexe IV : Questionnaire d'enquête .....	61
Annexe V : Guide d'entretien .....	63

## AVANT PROPOS

Le rapport 2006 sur l'état de la corruption au Burkina Faso paraît à un moment où la lutte contre la corruption se trouve à la croisée des chemins.

Avec la création du Comité National d'Ethique (en juin 2001) et de la Haute Autorité de Coordination de la Lutte contre la corruption (en décembre 2001), les acteurs de la lutte contre la corruption croyaient venu le printemps de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption. Ils pensaient alors que la volonté politique de s'attaquer à l'hydre de la corruption mille fois proclamée allait enfin trouver une concrétisation.

Hélas, la désillusion fut aussi grande que l'espoir que ces créations avaient suscité. Les actes de fraude et de corruption n'ont jamais été autant observés que durant ces dernières années : constructions d'infrastructures imaginaires, c'est-à-dire inexistantes sur le terrain, ou de qualité médiocre, fraudes à grande échelle aux examens et concours, désarroi de malades face aux pratiques mafieuses dans des formations sanitaires, harcèlements et rackets quotidiens des usagers des routes, etc. Aucun secteur n'est à l'abri des diverses pratiques corruptives qui sont devenues la règle de fonctionnement normal que le REN-LAC et la presse dénoncent régulièrement.

C'est à ce même constat qu'aboutit l'ONG Transparency International quand, dans son rapport annuel 2007, elle classe le Burkina parmi les pays à corruption systémique.

Depuis sa création en décembre 1997, le REN-LAC n'a eu de cesse de stigmatiser l'absence de volonté politique de lutter contre la corruption. Malheureusement, les différentes dénonciations faites

par les acteurs de la lutte anti-corruption restent lettres mortes. Même les structures étatiques créées pour faire face au phénomène de la corruption ont vu leurs efforts réduits à néant parce que ne disposant pas de moyens institutionnels et matériels adéquats pour agir.

Dans ce rapport, le REN-LAC insiste une fois de plus sur la persistance de cette absence de volonté politique et le règne de l'impunité qui font que « *corrupteurs et corrompus gagnent en grades, narguent les populations et compromettent dangereusement le développement et le processus démocratique* » (rapport 2006). Les secteurs tels que la Douane, la Police, les Impôts continuent d'occuper le haut du classement des secteurs les plus corrompus selon la perception des citoyens.

Face à un tableau aussi peu reluisant et à la montée de la banalisation du phénomène de la corruption, faut-il désespérer de l'aboutissement de la lutte contre la corruption au Burkina Faso ? La réponse est évidemment non et notre optimisme a pour fondement les raisons qui suivent :

- les organisations de la société civile et notamment le REN-LAC ne désarment pas. Elles continuent leurs actions de sensibilisation et de dénonciation ; mieux le nombre d'organisations qui prennent conscience de la gravité de la situation et la dénoncent ne cesse d'augmenter. En outre, les activités programmées dans le plan stratégique du REN-LAC prévoient le lobbying, une intensification du contrôle citoyen et une mobilisation populaire en vue d'influer sur les politiques publiques ;
- la presse reste dynamique et continue à jouer son rôle de

vigile malgré les difficultés de tous ordres auxquelles les journalistes sont confrontés quotidiennement. Les efforts soutenus des acteurs des médias en vue d'améliorer les prestations de presse nourrissent l'espoir d'une presse rigoureuse au service de la lutte anti-corruption.

- le secteur privé, à chacune de ses rencontres avec les plus hautes Autorités de l'Etat ne se gêne plus pour stigmatiser ouvertement le phénomène de la fraude et de la corruption dont la montée vertigineuse perturbe le climat des affaires et demander avec insistance que des mesures soient prises pour l'endiguer.
- les partenaires au développement du Burkina Faso s'inquiètent de plus en plus de la timidité et du manque de hardiesse de la politique nationale de lutte contre la corruption ;
- même des responsables de structures d'Etat, notamment le Comité National d'Ethique, la Haute Autorité de Coordination de la Lutte contre la Corruption et la Coordination Nationale de Lutte contre la Fraude, ont osé dénoncer l'absence d'actions qui s'apparente à de la complaisance ou au laxisme face à la montée de la fraude et de la corruption. (citer)

Toutes ces résistances ont fini par amener le gouvernement à revoir sa politique dans le domaine de la lutte contre la corruption. Une réorganisation des structures étatiques est engagée et une plus grande autonomie semble vouloir leur être laissée pour engager librement des actions de poursuites judiciaires en matière de fraude et de corruption. Si ces initiatives se concrétisent dans la pratique, une avancée importante pourrait être constatée.

Nous sommes cependant convaincus qu'une véritable garantie d'une politique audacieuse de lutte contre ces fléaux passe par l'élaboration d'une politique nationale consensuelle reposant sur une coalition Etat – Secteur privé – Société civile. La mise en œuvre de cette politique ainsi que son suivi opérationnel par les différents acteurs est une condition sine qua non de sa réussite. Et cela ne sera possible que si la volonté de combattre le fléau est partagée par toutes les parties. Le Burkina Faso est-il prêt pour ce saut qualitatif?

**Dieudonné YAMEOGO**  
Président d'Honneur du REN-LAC

## Introduction

Le rapport 2006 du REN-LAC sur l'état de la corruption au Burkina Faso paraît au moment où les indicateurs de corruption sont au rouge. En effet, l'Indice de Perception de la Corruption du Burkina Faso est passé de 3.4 en 2005 à 3.2/10 en 2006. Au classement mondial, le pays passe du 70<sup>ème</sup> rang (sur 158) en 2005 au 79<sup>ème</sup> (sur 163) en 2006. La baisse de la valeur indiciaire traduit un accroissement continu de la corruption dans le pays. En effet, de 2006 à 2007, le pays est passé à l'état de corruption endémique avec un indice de 2,9/10, occupant ainsi le 105<sup>ème</sup> rang sur 189<sup>1</sup>.

Le rapport paraît également à un moment où le gouvernement vient de décider une réorganisation institutionnelle de ses organes de lutte anti-corruption. En effet, le Conseil des ministres du 10 octobre 2007 a adopté «*un projet de loi portant création, attributions et fonctionnement d'une Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat (ASCE)*»<sup>2</sup>. Cette structure qui intègre les attributions de l'IGE, de la HACLC et une partie des attributions de la Commission nationale de lutte contre la fraude se veut une «*rationalisation des organes de contrôle et le renforcement de leur autorité de même que leur pouvoir d'action*»<sup>1</sup>.

La nouvelle structure, l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat (ASCE) aura pour missions de :

« - de contrôler, dans tous les services publics de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et de tout organisme national investi de mission de service public, l'observation des textes législatifs et réglementaires qui en régissent le fonctionnement administratif, financier et comptable ;

<sup>1</sup> Rapport annuel TI 2005, 2006, 2007

<sup>2</sup> Compte rendu du conseil des ministres Supplément Sidwaya n° 6021 du jeudi 11 octobre 2007

- d'étudier la qualité du fonctionnement et de la gestion de ces services ;
- de proposer toutes mesures susceptibles de renforcer la qualité de l'administration publique ;
- de suivre la mise en œuvre des recommandations des structures de contrôle ;
- de mettre en mouvement les actions en justice ;
- d'assurer le suivi de la mise en œuvre des politiques nationales de lutte contre la fraude et la corruption ainsi que la coordination des actions menées dans ce cadre»<sup>2</sup>.

Comme on le voit, l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat constitue incontestablement une avancée par rapport aux structures qui existaient auparavant, notamment la HACLC. Le REN-LAC salue la création de cette Autorité et marque d'emblée sa disponibilité à travailler avec elle, tout en espérant que cette structure sera dotée de moyens d'action idoines pour mener à bien sa mission. Le rattachement de cette structure à la Primature reste, à n'en pas douter, un handicap sérieux car ne respectant pas les normes internationales requises<sup>3</sup>. En effet, ce rattachement est de nature à faire douter de sa capacité réelle à remplir toutes ses missions, notamment celles relatives au contrôle et à la saisine judiciaire dans les cas où des ministères seraient impliqués, la primature notamment.

Le rapport 2006 présente le diagnostic de la corruption tel que perçu par les populations qui la vivent, la côtoient et/ou la subissent au quotidien. En couvrant depuis 2005 les Chefs-lieux des 13

<sup>2</sup> Avant-projet de loi portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement d'une Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat

<sup>3</sup> Les normes internationales exigées sont : l'indépendance et la capacité de saisine judiciaire de la structure

régions administratives, ce rapport apparaît comme un baromètre annuel de la corruption. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la corruption avance, se propage dans de nombreux secteurs ainsi que dans toutes les sphères de la vie nationale, sans qu'aucune action vigoureuse et appropriée ne soit engagée à ce jour pour l'arrêter. Toutefois, les dénonciations du REN-LAC et les positions critiques des PTF contribuent parfois à des prises de mesures contre la corruption, même si elles sont insuffisantes. La création de l'ASCE procède de cette dynamique. De nos jours, d'une manière générale, le constat est que dans certains secteurs, des conditions se créent pour une lutte plus engagée contre la corruption.

Le rapport classe certains secteurs de développement économique et social du pays en fonction de leur degré de corruption. Ainsi, plus d'une personne sur dix perçoit les services des douanes, des impôts, de la justice et de la santé comme les plus corrompus parmi 16 secteurs retenus par l'enquête du REN-LAC. Le rapport 2006, en affinant l'analyse de la corruption dans les 10 secteurs de développement ciblés dans les rapports précédents permet de comprendre que les services de la Police/Gendarmerie et de l'Enseignement sont loin d'être des entités homogènes au niveau de la corruption.

Si la petite corruption occupe une grande place dans le rapport 2006, comme le montrent les analyses sur la corruption dans les services de douanes, de la police et de la gendarmerie, confirmées par celles d'autres sources comme l'Observatoire des Pratiques Anormales<sup>3</sup>, la grande corruption reste un terrain difficile à défricher du fait la faible maîtrise de ses mécanismes par certains acteurs de la lutte anti-corruption. C'est pourquoi le REN-LAC

<sup>3</sup> Observatoire des Pratiques Anormales (2006)

cherche à prendre à bras le corps le phénomène dans son prochain plan stratégique.

Le plan de présentation du rapport 2006 sur l'état de la corruption demeure dans la tradition des plans des rapports antérieurs donc classique ; il comprend la méthodologie, les résultats du sondage et les recommandations.

## I. Méthodologie

Le sondage 2006 a couvert l'ensemble des treize régions administratives du Burkina Faso. L'objectif poursuivi par l'enquête était de recueillir les perceptions de la population sur la corruption au Burkina Faso et sur les expériences de faits et pratiques de corruption qu'elle a vécues au cours de l'année 2006. Initié par le Secrétariat Exécutif du REN-LAC, le sondage a été réalisé par une équipe pluridisciplinaire de dix sept enquêteurs assistés par le personnel permanent, sous la supervision du Secrétariat Exécutif. Les étapes méthodologiques empruntées par l'équipe ont été les suivantes :

- le choix des sites et de l'échantillon,
- la sélection et la formation des enquêteurs,
- l'administration du questionnaire,
- le dépouillement et le traitement des données.
- les limites de l'étude.

### I.1. Sites d'enquête et échantillon

Le choix des sites du sondage a été circonscrit aux Chefs-lieux des treize régions administratives du pays. Ce choix est fondé sur le fait que les Chefs-lieux de régions regroupent le maximum de services administratifs étatiques et régionaux et les couches socioprofessionnelles en prise directe avec les faits et pratiques de corruption. Les 13 sites d'enquête ont été répartis en trois zones de supervision, placée chacune sous la responsabilité d'un superviseur.

La technique de collecte des données a été l'interview directe portant sur un protocole d'entretien et un questionnaire.

L'échantillon est composé de 1736 personnes.

L'enquête a fait appel à deux types d'échantillons :

- un échantillon qualitatif, auquel a été soumis un guide



d'entretien. Celui-ci est essentiellement composé de responsables ou de représentants des partis politiques ayant des élus locaux. La taille de cet échantillon n'a pas été fixée a priori d'avance;

- un échantillon quantitatif composé de 1700 individus répartis dans les treize sites de l'enquête. En raison de l'importance des régions du Centre et des Hauts Bassins, 300 personnes ont été sondées dans chacune d'elles contre 100 dans chacune des 11 autres régions.

## 1.2. Sélection et formation des enquêteurs

Dix sept enquêteurs ont été sélectionnés parmi les trente postulants. Ils avaient un profil académique diversifié, avec une présence plus importante d'étudiants en sciences humaines et sociales. Six des enquêteurs étaient de sexe féminin.

La formation des enquêteurs a porté sur :

- les objectifs du sondage ;
- l'harmonisation de la compréhension des concepts et des items des questionnaires et leur traduction en langues locales;
- la méthode de collecte utilisée et les outils de collecte des données;
- l'attitude à tenir en cas de résistance ou de réticence des personnes interrogées ;
- la nécessité du consentement des personnes sondées et l'assurance de la confidentialité des informations collectées.

Pour mieux encadrer le travail des enquêteurs, une équipe de trois superviseurs dont un économiste, un sociologue et un communicateur a été constituée. La tâche de chaque superviseur était double:

- contrôler le travail des enquêteurs sur le terrain afin de les aider à surmonter les difficultés éventuelles;
- interviewer des personnes averties sur la corruption électorale.

## 1.3. Collecte des données

La collecte des données s'est effectuée du 18 au 28 septembre 2006.

Des lettres ont été préalablement adressées aux responsables des différentes administrations publiques des zones d'enquête pour annoncer le lancement du sondage et solliciter leur soutien notamment, en cas de besoin. En outre, chaque enquêteur était porteur d'une accréditation et d'une lettre d'introduction spécifique justifiant son rôle dans la réalisation du sondage. Parmi les personnes sondées, 1700 personnes ont répondu à un questionnaire et 36 à un protocole d'entretien, ces dernières étant des représentants :

- de médias et d'organisations de la société civile ;
- de partis politiques ;
- de Commissions électorales régionales indépendantes.

## 1.4. Traitement des données

Le traitement des données a été réalisé en trois phases : d'abord, un dépouillement manuel des questions ouvertes contenues dans le questionnaire et l'élaboration d'un manuel de codification des réponses pour permettre un traitement automatisé des données collectées ; ensuite, un dépouillement et un traitement manuel des données relatives aux entretiens; enfin, un traitement informatique à l'aide du logiciel « Statistical Package for Social Sciences » (SPSS) de 94 variables codées, tirées des 1700 fiches du questionnaire.

## 1.5. Limites de l'étude

Dans l'ensemble, les choix méthodologiques ont été satisfaisants. Cependant, quelques difficultés ont été observées dans l'application des outils de collecte des données. Le questionnaire est apparu long et lourd, ce qui a pu créer chez certains enquêteurs une baisse de concentration et chez les personnes sondées un sentiment de lassitude. L'ampleur de ces difficultés et insuffisances n'était cependant pas de nature à remettre en cause la validité des résultats du sondage.

## 2. Résultats du sondage

L'analyse et l'interprétation des résultats du sondage constituent la pierre angulaire du rapport sur l'état de la corruption. Ces résultats sont un des fondements essentiels à partir desquels sont tirées les conclusions et recommandations du REN-LAC sur le niveau de perception de la corruption par les burkinabè.

Après une présentation des caractéristiques générales de l'échantillon des personnes sondées, nous analyserons la perception de l'état de la corruption par les populations.

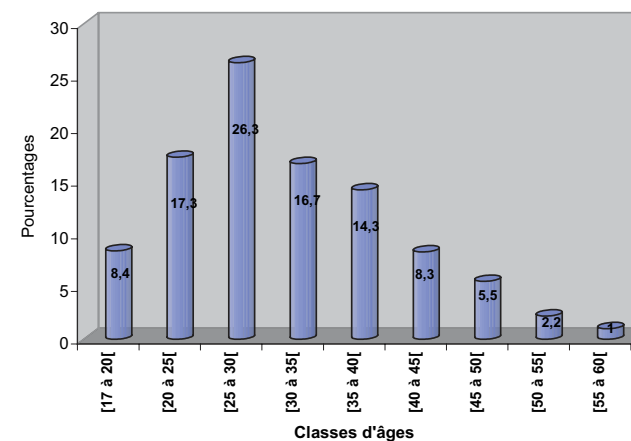
### 2.1. Les caractères de l'échantillon

Les principales caractéristiques prises en compte sont : l'âge, le genre, le niveau d'instruction et la profession.

#### 2.1.1 L'âge

Parmi les personnes sondées 1672 ont accepté de déclarer leur âge. On note globalement que les personnes sondées sont surtout jeunes ; en effet, parmi elles, 52% ont un âge compris entre 17 et 29 ans.

Figure 1: Répartition des personnes sondées selon la classe d'âges



### 2.1.2 Le genre

Une personne interviewée sur 4 était du genre féminin. Cette proportion, quoique faible est en augmentation de 10 points par rapport à celle du sondage de 2005. La ville de Fada N’Gourma, Chef-lieu de la région de l’Est a enregistré la plus forte participation féminine avec 47% de personnes sondées. Elle est suivie de celle de Koudougou et de Kaya avec chacune 46% de personnes sondées. Les villes de Banfora dans les Cascades et de Dori au Sahel ont enregistré la plus faible participation féminine avec 13% chacune.

Le tableau 1 présente la répartition des personnes sondées selon le genre.

Tableau 1 : Répartition des personnes sondées selon le genre

Chef-lieu de Régions	Genre (en %)	
	Masculin	Féminin
Tenkodogo	84	16
Koudougou	54	46
Banfora	87	13
Dori	87	13
Fada N’Gourma	53	47
Bobo-Dioulasso	80,7	19,3
Ouagadougou	66,3	33,7
Dédougou	84	16
Ziniaré	78	22
Gaoua	84	16
Kaya	54	46
Ouahigouya	57	43
Manga	66	34
Taux national	73,5	26,5

Au regard du poids démographique des femmes dans notre pays, le REN-LAC devra poursuivre ses efforts tendant à accroître leur participation dans les enquêtes futures afin d’en tirer des conclu-

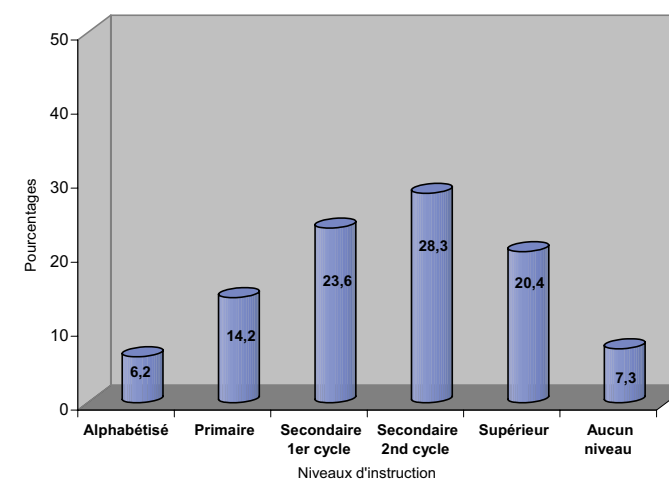
sions plus pertinentes

### 2.1.3 Le niveau d’instruction

Les personnes interrogées ayant un niveau d’instruction au moins égal au 1<sup>er</sup> cycle de l’enseignement secondaire représentent 72,3% de l’échantillon.

La figure 2 présente une répartition des personnes sondées selon le niveau d’instruction scolaire.

Figure 2: Répartition des personnes sondées selon le niveau d’instruction



Cette forte proportion des personnes sondées de niveau d’instruction relativement élevé pourrait constituer un atout dans la compréhension du questionnaire, des enjeux du sondage et de son utilité.

### 2.1.4 La catégorie socioprofessionnelle

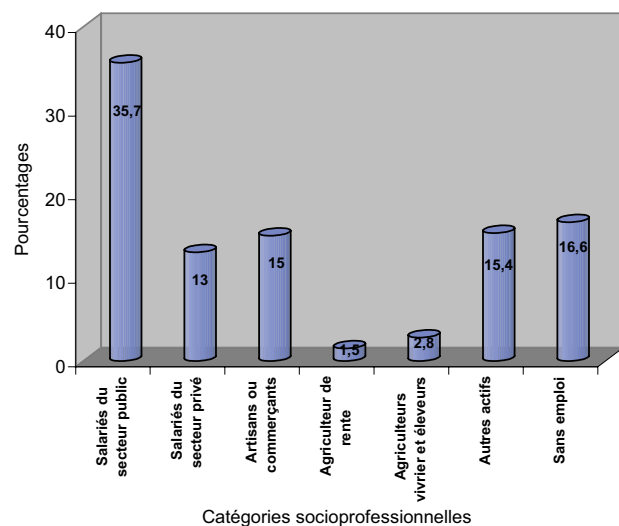
Les fonctionnaires de l’Etat et les employés du secteur privé constituent les principales catégories socioprofessionnelles des

personnes sondées (48,7% de l'échantillon).

Ces secteurs d'activités étant des lieux privilégiés où se nouent et se dénouent les faits et pratiques de corruption, on est en droit de s'attendre à ce que cette prééminence contribue à mieux éclairer les perceptions que les populations ont du phénomène.

La figure 3 présente la répartition des personnes sondées par catégorie socioprofessionnelle.

Figure 3: Répartition des personnes sondées par catégories socioprofessionnelles



## 2.2. La perception de l'état de la corruption

L'analyse de la perception de l'état de la corruption par les populations se fait à plusieurs niveaux. Pour des besoins de la présente étude, nous en avons retenu trois, à savoir: la perception générale, la perception dans des milieux spécifiques et la perception de la corruption électorale.

### 2.2.1 La perception générale de la corruption

La perception générale de la corruption s'analyse à travers l'ampleur, l'évolution et les manifestations de celle-ci.

Le classement des secteurs socioprofessionnels réputés corrompus constitue un autre niveau d'analyse.

#### L'ampleur de la corruption

Dans l'ensemble, 95,4% des personnes sondées estiment que la corruption est répandue ou très répandue au Burkina Faso. Seulement 14,6% des personnes sondées pensent qu'elle est inexistante dans le pays. Ces perceptions du phénomène par les populations sont fondées sur leurs propres expériences et/ou sur les faits et pratiques qui leur sont rapportés. La corruption est endémique au Pays des « hommes intègres » et semble s'être amplifiée puisqu'en 2005, jusqu'à 2% des sondés niaient son existence. Cette chute indique que loin de reculer, le fléau a gagné du terrain.

Dans les régions du Centre (Ouagadougou) et des Hauts Bassins (Bobo-Dioulasso), la corruption est jugée répandue ou très répandue par respectivement 99,3 et 96,9% des populations sondées

La situation dans ces deux régions est visiblement liée à l'intensité des faits de corruption dans les villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. Cela montre que tout en s'étendant aux milieux semi urbain et rural, le phénomène reste très intensif dans les centres urbains qui en demeurent les lieux de prédilection l'épicentre du fléau. En effet, cela s'explique par le fait que l'essentiel des affaires économiques et politiques se nouent et se dénouent dans les grands centres urbains.

Le tableau 2 présente les perceptions des personnes sondées sur l'ampleur de la corruption.

**Tableau 2 : Perception de l'ampleur de la corruption dans les Chefs-lieux de régions**

Chef-lieu de région	Ampleur de la corruption (en %)		
	Inexistante	Répandue	Très répandue
Dédougou	3,4	80,5	16,1
Banfora	18	68	14
Ouagadougou	0,7	39,4	59,9
Tenkodogo	2,3	51,8	45,9
Kaya	1,6	81,4	17
Koudougou	1,1	67,4	31,5
Fada N'Gourma	10,0	72,0	18,0
Manga	28,6	69,8	1,6
Bobo-Dioulasso	3,1	59,6	37,3
Ouahigouya	0,0	83,7	16,3
Ziniaré	17,0	51,0	32,0
Dori	2,1	84,4	13,5
Gaoua	9,4	43,5	47,1
<b>Taux national</b>	<b>14,6</b>	<b>61,9</b>	<b>33,5</b>

### **L'évolution de la corruption**

Il s'agit de cerner et d'apprécier le sens de l'évolution de la corruption. Régresse-t-elle, stagne-t-elle ou progresse-t-elle, et dans quelle proportion ?

Au niveau national, 78,1% des personnes sondées reconnaissent que la corruption est en progression dans leur région. Respectivement 11,1% et 10,8% des personnes sondées estiment qu'elle est en régression ou en stagnation. Il est à noter que comparativement au taux de progression de 2005 qui s'élevait à 72%, le phénomène de la corruption, loin de régresser s'est plutôt accru dans le pays.

La progression de la corruption est une réalité générale quoique variable d'une région à une autre. Au moins 64,3% des personnes sondées dans 12 régions sur 13 notent cette progression. Avec 91,7% contre 87% en 2005, Ouahigouya, Chef-lieu de la région du Nord, enregistre l'appréciation du taux de progression de la corruption le plus élevé tandis que Manga, Chef-lieu de la région du Centre-Sud, enregistre celle du taux le plus faible (36,7%), mais en hausse par rapport à celui de 2005 qui n'était que de 11%.

Le tableau 3 présente une répartition de l'opinion des sondés sur l'évolution de la corruption.

**Tableau 3 : Perception des personnes sondées de l'évolution de la corruption**

Chef-lieu de régions	Evolution de la corruption (en %)		
	Progression	Régression	Stagnation
Dédougou	70,4	16,0	13,6
Banfora	71,4	13,1	15,5
Ouagadougou	90,2	3,5	6,3
Tenkodogo	70,4	11,1	18,5
Kaya	78,0	8,0	14,0
Koudougou	90,2	4,3	5,5
Manga	36,7	46,7	16,6
Fada N'Gourma	73,0	14,3	12,7
Bobo-Dioulasso	84,1	7,1	8,8
Ouahigouya	91,7	1,4	6,9
Ziniaré	66,1	17,8	16,1
Dori	64,3	23,8	11,9
Gagoua	80,7	10,2	9,1
<b>Taux national</b>	<b>78,1</b>	<b>11,1</b>	<b>10,8</b>

## Le classement des secteurs socio-économiques selon le niveau de corruption

Classer les secteurs socio-économiques selon le degré de corruption consiste à établir un ordre décroissant du nombre de citations du secteur parmi les cinq premiers secteurs les plus corrompus. Dix secteurs socio-économiques sont classés selon le degré de corruption. La Police/Gendarmerie occupe le premier rang cette année. Elle est suivie des services de douanes et des impôts (cf. tableau 4a).

Tableau 4 a: Classement des secteurs socio-économiques d'après le degré de perception des personnes sondées (2006)

Secteurs	Effectif	Pourcentage	Rang
Police/Gendarmerie	1640	21,61%	1 <sup>er</sup>
Douane	1223	16,12%	2 <sup>ème</sup>
Impôts	796	10,49%	3 <sup>ème</sup>
Justice	743	9,79%	4 <sup>ème</sup>
Santé	722	9,51%	5 <sup>ème</sup>
Administrations publiques	714	9,41%	6 <sup>ème</sup>
Enseignement	567	7,47%	7 <sup>ème</sup>
Mairies	550	7,25%	8 <sup>ème</sup>
Marchés publics	510	6,72%	9 <sup>ème</sup>
Médias	124	1,63%	10 <sup>ème</sup>

Au cours du sondage 2006, certains de ces secteurs ont été désagrégés pour une analyse plus fine. Ainsi :

- la Police/Gendarmerie a été éclatée en gendarmerie nationale, polices municipale et nationale ;
- l'Administration publique a été scindée en Ministère de la Fonction publique, Trésor public, Direction de la solde et de l'ordonnancement ;
- l'Enseignement a été divisé en enseignements primaire, secondaire et supérieur.

Le nombre de secteurs socioprofessionnels soumis à classification

passé ainsi de 10 à 16. Cette désagrégation modifie la classification générale. Ainsi, la douane occupe le premier rang des secteurs les plus corrompus. Elle tient cette place depuis les quatre dernières années. Selon les personnes sondées, les raisons de ce « palmarès » peu glorieux sont principalement l'appât du gain facile, l'ignorance des usagers, la peur de la répression, les pertes de temps qu'occasionnent les formalités douanières. La fréquence et l'intensité des faits et pratiques de corruption dans ce secteur ainsi que l'absence de sanction qui en résulte tendent à banaliser le phénomène. Le tableau 4b : Présente la classification des seize secteurs socio-économiques.

Tableau 4b : Classement des secteurs socio-économiques d'après le degré de perception des personnes sondées

Secteurs	Fréquences	Pourcentage	Rang
Douane	1223	16,12%	1 <sup>er</sup>
Impôts	796	10,49%	2 <sup>ème</sup>
Justice	743	9,79%	3 <sup>ème</sup>
Santé	722	9,51%	4 <sup>ème</sup>
Police municipale	683	9,00%	5 <sup>ème</sup>
Mairies	550	7,25%	6 <sup>ème</sup>
Police nationale	536	7,06%	7 <sup>ème</sup>
Marchés publics	510	6,72%	8 <sup>ème</sup>
Gendarmerie	421	5,55%	9 <sup>ème</sup>
Enseignement secondaire	337	4,44%	10 <sup>ème</sup>
Ministère de la Fonction publique	281	3,70%	11 <sup>ème</sup>
Trésor public	217	2,86%	12 <sup>ème</sup>
Direction de la solde et de l'ordonnancement	216	2,85%	13 <sup>ème</sup>
Enseignement primaire	164	2,16%	14 <sup>ème</sup>
Médias	124	1,63%	15 <sup>ème</sup>
Enseignement supérieur	65	0,86%	16 <sup>ème</sup>

La nouvelle classification des dix secteurs socio-économiques en seize secteurs permet de constater que la Police/Gendarmerie n'est pas un bloc homogène. En effet, si la Police municipale est classée

5<sup>ème</sup> et la police nationale 7<sup>ème</sup> des secteurs les plus corrompus, la Gendarmerie occupe la 9<sup>ème</sup> place. De même, dans le bloc Enseignement, l'enseignement secondaire se détache nettement (10<sup>ème</sup>) des enseignements primaire (14<sup>ème</sup>) et supérieur (16<sup>ème</sup>). Si le rang de l'enseignement supérieur peut s'expliquer par le fait qu'il n'est pas suffisamment connu et répandu, celui du secondaire ne semble pas usurpé.

Depuis la publication du premier rapport du REN-LAC sur l'état de la corruption en 2000 jusqu'à celle de 2006, on constate que ce sont les secteurs de la Douane, de la Police/Gendarmerie, des Impôts, de la Justice, de la Santé et de l'Administration publique qui sont souvent perçus par les sondés comme les secteurs les plus corrompus. Sur la base de ces classifications, la police / gendarmerie et les services des douanes sont en tête du peloton, à l'opposé des Médias, des Mairies et de l'Enseignement comme le montre le tableau 5 ci-dessous.

**Tableau 5 : Classement des secteurs économiques les plus corrompus 2000-2006 d'après le degré de perception des personnes sondées**

Secteurs	Rangs							
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	
Police / Gendarmerie	1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup> ex	1 <sup>er</sup> ex	2 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup>	
Douane	2 <sup>ème</sup> ex	2 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	
Impôts	5 <sup>ème</sup> ex	6 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	
Justice	7 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	
Santé	10 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup> ex	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	
Administrations publiques	2 <sup>ème</sup> ex	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup> ex	3 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	
Enseignement	10 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	
Mairies	2 <sup>ème</sup> ex	7 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	
Marchés publics	3 <sup>ème</sup> ex	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup> ex	4 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	
Médias	8 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>	

Les données de ce tableau mettent en exergue les secteurs où la corruption est récurrente ; elles devraient aider à mieux cibler la lutte anti-corruption.

## 2.2.2 La corruption dans les milieux spécifiques

Les milieux spécifiques ciblés sont les partis politiques, le secteur privé et les structures de lutte contre la corruption.

### **Les partis politiques s'impliquent-ils dans les faits et pratiques de corruption ?**

Au niveau national, 85,5% de l'ensemble des personnes sondées déclarent que les partis politiques sont activement impliqués dans la corruption.

Au plan local, Kaya, Chef-lieu de la région du Centre-Nord occupe la première place du classement avec près de trois quarts (3/4) des sondés qui estiment que les partis politiques sont impliqués dans les affaires de corruption. Les Chefs-lieux des régions du Centre-Est et du Plateau Central occupent les dernières places. Environ un quart (1/4) des personnes sondées dans ces régions estiment en effet que les partis politiques sont impliqués dans les affaires de corruption. De façon générale, l'implication des partis politiques dans la corruption est une réalité dont l'une des conséquences est de biaiser le choix des électeurs. Ceux-ci n'optent plus pour tel ou tel parti politique par conviction, du fait de la justesse de son programme, mais par l'attrait du gain. Toute chose qui fausse le jeu démocratique en dévoyant le libre choix des citoyens. Le tableau 6 présente une répartition des avis sur le degré d'implication des partis politiques dans les affaires de corruption.

Tableau 6 : Perception du degré d'implication des partis politiques dans les affaires de corruption

Chef-lieu de région	Implication des partis politiques dans les affaires de corruption (en %)	
	Oui	Non
Dédougou	75,8	24,2
Banfora	90,8	9,2
Ouagadougou	91,5	8,5
Tenkodogo	50,0	50,0
Kaya	95,6	4,4
Koudougou	94,2	5,8
Manga	55,2	44,8
Fada N'Gourma	86,2	13,8
Bobo-Dioulasso	88,1	11,9
Ouahigouya	88,1	11,9
Ziniaré	51,9	48,1
Dori	89,0	11,0
Gaoua	93,0	7,0
Taux national	85,5	14,5

### ***L'implication du secteur privé dans les faits et pratiques de corruption***

Le secteur privé est impliqué dans des faits et pratiques de corruption selon 71,6% des personnes sondées. Dans 9 Chefs-lieux de régions sur les 13, au moins deux personnes enquêtées sur trois sont de cet avis. Les Chefs-lieux des régions du Centre-Sud (Manga), du Plateau Central (Ziniaré), et du Centre-Est (Tenkodogo) enregistrent les plus faibles taux.

La forte implication du secteur privé dans les faits et pratiques de corruption a des conséquences négatives sur les recettes de l'Etat et constitue une source de concurrence déloyale dans le monde des affaires.

Le tableau 7 donne une répartition des personnes sondées selon leur avis sur l'implication du secteur privé dans les affaires de corruption.

Tableau 7 : Implication du secteur privé dans les affaires de corruption

Chef-lieu de région	Implication du secteur privé dans les affaires de corruption (%)	
	Oui	Non
Dédougou	75,8	24,2
Banfora	70,4	29,6
Ouagadougou	81,8	18,2
Tenkodogo	24,1	75,9
Kaya	76,4	23,6
Koudougou	87,1	12,9
Manga	16,7	83,3
Fada N'Gourma	76,2	23,8
Bobo-Dioulasso	86,4	13,6
Ouahigouya	91,7	8,3
Ziniaré	17,8	82,2
Dori	62,3	37,3
Gaoua	69,8	30,2
Taux national	71,6	28,4

### ***L'évaluation des structures de lutte contre la corruption***

La majorité des sondés (60,6%) connaît l'existence des structures de lutte contre la corruption. Parmi eux, 54,7% jugent leur action efficace tandis que 45,3% la trouvent inefficace.

Excepté les Chefs-lieux des régions du Centre-Est et du Sahel, les structures de lutte contre la corruption sont connues à plus de 50%. Dans ceux des régions du Plateau Central, des Cascades, du Centre-Est, de l'Est, du Sahel, du Nord et de la Boucle du Mouhoun leur efficacité est évaluée à plus de 50%.

Le tableau 8 présente la connaissance que les personnes sondées ont des structures de lutte contre la corruption et l'appréciation qu'elles se font de leur efficacité.



Tableau 8: Connaissance et efficacité des structures de lutte contre la corruption

Chef-lieu de région	Connaissance des structures de lutte contre la corruption (%)		Niveau d'efficacité des structures de lutte contre la corruption (%)	
	Oui	Non	Inefficace	Efficace
Dédougou	66,3	33,7	30,2	69,7
Banfora	63,2	36,8	28,6	71,4
Ouagadougou	56,0	44,0	54,8	45,2
Tenkodogo	37,2	62,8	37,0	63,0
Kaya	51,1	48,9	55,6	44,4
Koudougou	74,5	25,5	51,1	48,9
Manga	60,6	39,4	68,8	32,2
Fada N'Gourma	56,8	43,2	33,3	66,7
Bobo-Dioulasso	55,4	44,6	55,5	44,5
Ouahigouya	80,4	19,6	40,0	60,0
Ziniaré	69,5	30,5	36,8	63,2
Dori	45,8	54,2	28,6	71,5
Gaoua	66,7	33,3	58,8	44,2
Taux national	60,6	39,4	45,3	54,7

### 2.2.3 La perception de la corruption électorale

Les opinions exprimées sur la corruption électorale sont relatives aux élections présidentielles de novembre 2005 et/ou municipales d'avril 2006.

Pour certaines personnes sondées, il y a corruption électorale<sup>4</sup> lorsque « *des moyens illégaux, interdits par la loi sont utilisés pour obtenir des voix d'électeurs* ». Pour d'autres, corruption électorale désigne « *l'ensemble des actions qui aboutissent d'une manière ou d'une autre à transformer le choix des électeurs* » ou « *les pratiques pour forcer la main à l'électeur au profit d'un candidat et/ou d'un parti politique* ».

En somme, on peut retenir que c'est l'ensemble des pratiques qui

ont pour effet de fausser le jeu électoral.

L'analyse de la perception se fait à travers les manifestations, les formes et moyens de la corruption électorale, mais aussi des suggestions faites par les personnes enquêtées pour venir à bout de ce fléau.

#### **Les manifestations de la corruption électorale**

Pour 41,1% des personnes enquêtées, les biens de l'Etat ont été largement utilisés lors des campagnes électorales.

L'utilisation des biens de l'Etat par les partis politiques a été citée par au moins 70% des personnes enquêtées dans 12 régions administratives sur 13. Les biens cités sont essentiellement les véhicules du parc de l'Etat, mais aussi les bons d'essence, les locaux et le personnel administratifs.

Le tableau 9 présente la perception des personnes sondées sur l'utilisation des biens de l'Etat.

<sup>4</sup> Pour le REN-LAC, la corruption électorale désigne toutes formes de déviances qui permettent de détourner de façon consciente, par des actes non conformes à la loi, le verdict des urnes en faveur d'un candidat, d'un parti politique ou d'un groupe de partis politiques.

Tableau 9 : Nature des biens de l'Etat utilisés par les partis politiques

Chef-lieu de région	Exemples de biens de l'Etat utilisés				
	Utilisation des véhicules de l'Etat (en %)	Utilisation du carburant de l'Etat (en %)	Utilisation des locaux de l'administration publique (en %)	Utilisation du personnel de l'Etat (en %)	Utilisation d'autres biens de l'Etat (en %)
Dédougou	85	5	0,0	0,0	10
Banfora	86,7	6,7	6,6	0,0	0,0
Ouagadougou	82,3	6,3	0,0	0,0	11,4
Tenkodogo	0,0	25	25	25	25
Kaya	85,7	2,7	0,0	0,0	11,6
Koudougou	90	0,0	10	0,0	0,0
Manga	76,9	7,7	7,7	0,0	7,7
Fada N'Gourma	80	0,0	20	0,0	0,0
Bobo-Dioulasso	89,4	0,0	0,9	0,0	9,7
Ouahigouya	100	0,0	0,0	0,0	0,0
Ziniaré	88,9	0,0	11,1	0,0	0,0
Dori	70	10	0,0	0,0	20
Gaoua	83,3	6,7	0,0	0,0	10
taux national	83,4	3,4	3,1	0,3	9,9

Comme le montre le tableau 9, c'est l'utilisation des véhicules de l'Etat qui est la plus abusive. Ouahigouya, Chef-lieu de la région du Nord, détient la palme en la matière avec un taux de 100%. Le pillage des biens de l'Etat par certains partis politiques est une réalité si l'on s'en tient à l'opinion des sondés.

### **Les formes et moyens de la corruption électorale**

La description faite des formes et des moyens de la corruption électorale montre que les personnes interviewées perçoivent bien les objectifs qui se cachent derrière les faits et pratiques de corruption électorale. Pour les personnes sondées, la mise en œuvre des pratiques corruptrices ne relève pas de la seule responsabilité des hommes politiques pour lesquels l'option est consciente mais aussi des électeurs. En effet, dans certaines localités, la période électorale est perçue par certains électeurs et acteurs de la vie politique

comme une occasion de monter les enchères pour soutirer le maximum d'avantages aux politiciens. *«Les gens se disent qu'il y a des choses qu'ils n'ont pas et qu'ils peuvent avoir rapidement pendant les élections en espèces sonnantes et trébuchantes. Ils pensent que certains de leurs problèmes peuvent être résolus ainsi»*, (un interviewé). On est loin de l'idée reçue selon laquelle la corruption électorale est suscitée par les seuls politiciens. Pour que la corruption marche, il faut généralement que les électeurs potentiels, ou au moins les leaders coutumiers ou religieux qui font le jeu à leur place, soient consentants. C'est en prenant les deux facettes du fléau de la corruption électorale que l'on comprend peut-être mieux ses causes et ses conséquences.

### **Les causes de la corruption électorale**

La corruption électorale a des causes générales et des causes particulières propres au contexte sociopolitique local ou national. Au nombre des causes générales, citées par toutes les personnes ressources enquêtées, figurent la pauvreté, l'analphabétisme, l'ignorance et la non maîtrise du sens et des enjeux des élections par les populations. Les personnes interviewées ne réduisent pas pour autant le phénomène de la corruption électorale à ces seuls facteurs. Certains pensent que les politiciens qui entreprennent de fausser le jeu électoral font un calcul malsain dont les motivations sont à prospecter dans la recherche de l'intérêt personnel, la volonté de se maintenir à un poste électif malgré la non adhésion des populations ou la recherche de raccourcis pour monter dans la hiérarchie sociale, professionnelle et/ou politique.

Un autre facteur à considérer selon un interviewé est le facteur sociologique. *«Dans notre région, on ne renie pas le chef et par conséquent son bord politique devient implicitement celui de tout le village sous sa domination. Dans ces conditions, quand un responsable*

*politique arrive à corrompre le chef, il possède tout le village».*

### **Les conséquences de la corruption électorale**

La combinaison de ces facteurs peut avoir, selon les interviewés, plusieurs conséquences dont les plus fréquentes sont :

- la mal gouvernance par l'élection d'hommes et de femmes non méritants,
- le sous-développement résultant de programmes fondés sur de fausses promesses,
- la déliquescence du crédit de l'Etat,
- la révolte des populations contre des candidats frauduleusement élus,
- les maux pernicioseux comme l'impunité, le pouvoir à vie, la guerre civile,
- etc.

### **Les suggestions et recommandations**

Conscientes de la gravité des conséquences qui pourraient survenir si rien n'est fait pour mettre un terme à la corruption électorale, les personnes interviewées ont également formulé quelques suggestions et recommandations à l'adresse des acteurs suivants :

#### **Au gouvernement :**

- la nécessité d'affirmer une volonté politique plus vigoureuse susceptible d'enrayer la corruption électorale,
- la prise de dispositions nécessaires pour assurer une administration transparente et régulière des élections,
- l'indépendance de l'ASCE
- la prise et l'application de sanctions vigoureuses contre les acteurs de corruption quel que soit le niveau politique, économique ou social où ils se trouvent,

- l'information et la conscientisation des populations sur les conséquences de la corruption en général et de la corruption électorale en particulier,
- la formation des hommes politiques sur les textes relatifs à la corruption électorale,
- le plafonnement des dépenses électorales et l'interdiction de la distribution de gadgets avant et pendant les campagnes,
- l'introduction de l'instruction civique dans les programmes d'enseignement.

#### **Aux responsables des partis politiques :**

- la formation et l'information de leurs militants sur la corruption électorale et les moyens de s'en prémunir,
- le plafonnement de dépenses électorales.

#### **Aux responsables des structures de lutte contre la corruption :**

- la sensibilisation des populations et des responsables politiques sur la corruption électorale, ses causes et ses conséquences à court et à long terme,
- le plaidoyer et le lobbying en vue d'une justice plus efficace,
- la possibilité de saisir les institutions internationales sur des cas de corruption avérés si l'Etat ne joue pas son rôle,
- la dénonciation nominative, preuves à l'appui, de tout responsable d'actes de corruption avérée.

#### **Aux leaders communautaires et aux citoyens :**

Une implication plus poussée des leaders communautaires et des citoyens dans les actions de lutte contre la corruption en général et la corruption électorale en particulier.

### 3. Etat de la lutte contre la corruption au Burkina Faso

La lutte contre la corruption étant une préoccupation nationale pour laquelle chaque composante de la société, chaque citoyen doit jouer impérativement sa partition, le REN-LAC consacre la troisième partie de son Rapport sur l'état de la corruption en 2006 à une analyse critique des actions entreprises par les principaux groupes d'acteurs de la vie nationale. Aussi, passe-t-il en revue les différents chantiers du Gouvernement, du Parlement, de la Justice, des collectivités locales, de la société civile et de la presse en matière de lutte contre la corruption.

#### 3.1. Une politique nationale de lutte contre la corruption au goût d'inachevé

Le 30 mars 2006, lors de son Discours de politique générale prononcé devant l'Assemblée Nationale, le Premier ministre s'était engagé à «*enclencher une dynamique plus forte dans la lutte contre la corruption*». En effet, il s'était fixé pour objectif d'allier «*actions énergiques*» et «*mesures structurelles*» qui devaient se traduire par l'adoption et la mise en œuvre d'une politique nationale de lutte anti-corruption. Tout en saluant cet engagement, le REN-LAC s'était engagé à en suivre la mise en œuvre. Quel bilan peut-on faire de cet engagement et quels enseignements peut-on en tirer aujourd'hui?

##### 3.1.1 Un plan d'action en rupture avec le consensus national

Le REN-LAC était d'autant plus intéressé par cette promesse qu'il avait activement participé, en décembre 2004, aux côtés des différents acteurs de la lutte anti-corruption au séminaire national au cours duquel un consensus national s'était dégagé autour du projet de « Document de politique nationale de lutte contre la

corruption ». Force est de constater que le Document de politique nationale de lutte contre la corruption au Burkina Faso adopté par le Conseil des Ministres du 19 mai 2006 s'est largement écarté des idées consensuelles du séminaire. Non seulement ce document n'affirme plus la volonté politique de l'Etat de lutter contre la corruption, mais il fait également fi du rôle incontournable de toutes les forces vives de la nation dans la contre lutte la corruption, notamment de celui du Parlement, des partis politiques, de la société civile, du secteur privé et des médias. Il réduit la lutte contre le fléau de la corruption au seul problème de dysfonctionnement administratif et de manque de moyens. En procédant ainsi, il vide la politique de lutte anti-corruption de ce qui doit être son âme, c'est-à-dire une large participation citoyenne.

C'est pourquoi le REN-LAC a décidé de ne pas prendre part à l'atelier de Tenkodogo tenu du 26 au 29 septembre 2006 dont l'objectif était d'opérationnaliser le plan d'action résultant du document de politique nationale de lutte contre la corruption. Les partenaires techniques et financiers non plus n'y ont pris part, probablement pour des raisons similaires.

##### 3.1.2 Une politique nationale anti-corruption en rupture avec les engagements internationaux

Malgré la ratification de la Convention de l'Union Africaine relative à la Prévention et à la Lutte contre la corruption, le Document de politique nationale de lutte contre la corruption passe sous silence certains engagements internationaux du Burkina Faso, en particulier ceux contenus dans:

- l'article 2 de ladite convention selon lequel, le gouvernement doit prendre des mesures idoines pour promouvoir et mettre en place des mécanismes nécessaires à la prévention, à la répression et à l'éradication de la corruption et des infractions assimilées dans les

secteurs publics et privés;

- et l'article 3 prônant le respect des principes et institutions démocratiques, la participation populaire à l'état de droit et à la bonne gouvernance, la transparence mais aussi l'obligation de rendre compte aux populations dans la gestion des affaires publiques.

Plus généralement, le document passe sous silence des exigences fondamentales. Cette posture trahit gravement le manque de volonté politique pour prendre les choses à bras le corps. Il s'agit entre autres de:

- exiger que tous les agents publics ou ceux qui sont désignés par la Loi, appelés à exercer des fonctions ou des responsabilités de haut niveau, déclarent leurs biens lors de leur prise de fonction, pendant et à la fin de leur mandat;
- prendre des mesures pour une transparence et un respect de l'équité dans le financement des partis politiques;
- prendre des mesures de lutte contre la corruption dans le secteur privé, en encourageant la participation de ce secteur à la lutte contre la concurrence déloyale.

### 3.2. Le signal fort se fait toujours attendre

Eu égard au déficit de volonté politique, les différentes dénonciations faites par les acteurs de la lutte anti-corruption n'ont pas toujours connu le relais attendu des autorités. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le signal fort se fait toujours attendre. Aussi, en dehors de quelques faits qui ont donné lieu à des remue-ménages çà et là, on a assisté au cours de l'année 2006 aux habituelles tergiversations et gesticulations des responsables des administrations et/ou des agents incriminés.

#### 3.2.1 Une Administration publique entre tergiversations et complaisances

Les enquêtes menées par le REN-LAC et d'autres institutions publiques aboutissent parfois à l'établissement de preuves ou de commencement de preuves que l'administration aurait pu exploiter en vue de prendre les mesures qui s'imposent.

Ainsi, après avoir mené les investigations relatives aux pratiques de « rackets des populations par le préfet du département de Yako dans l'établissement d'actes administratifs, de perception illégale de taxes et d'établissement de certificats de non logement de complaisance » en octobre-novembre 2006, le REN-LAC a saisi officiellement le Ministère de tutelle du préfet. Le premier responsable de ce département a ordonné un contrôle dans les services de la préfecture de Yako au terme duquel il a conclu ce qui suit : « *sous réserve d'éléments nouveaux, les vérifications n'ont pas confirmé de manière substantielle les éléments de dénonciation contenus dans votre correspondance, les cas avérés n'en représentent qu'une portion congrue. Ce constat devrait vous inviter à plus de précaution dans l'utilisation d'informations qui vous sont livrées par certaines personnes. Toutefois, votre démarche aurait eu le mérite d'attirer notre attention sur certains faits susceptibles d'entraver le service et de prendre les mesures correctives* ».

Après avoir tenté vainement de minimiser les faits reprochés au préfet, le Ministre a fini par le relever de son poste à la fin de l'année. S'agit-il d'une sanction ou d'une affectation de routine ? De même, lorsque le directeur général de l'Ecole Normale des Enseignants du Primaire (ENEP) de Loumbila a été mis en cause dans la gestion des logements administratifs par le REN-LAC, l'auteur des malversations a tenté de balayer d'un revers de main les faits qui lui ont été reprochés et les autorités de tutelle interpellées sont restées étrangement muettes. Cependant, en mai 2006,

l'intéressé a été relevé de ses fonctions. S'agit-il là aussi d'une sanction ou d'une affectation de routine ? Voici autant de questions posées sans réponse.

L'affaire dite des «Milliards de la CNSS» a été soulevée en premier lieu par les Syndicats avant d'être relayée par le REN-LAC, puis la presse. En effet, suite à l'article : « Où sont passés les milliards de la CNSS ? » publié dans les quotidiens «Le Pays» et «L'Observateur Paalga» par le REN-LAC, ce dernier a été invité par le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale pour des échanges. Les médias, dans la recherche de la vérité ont contribué à éclairer l'opinion publique sur la gravité de cette affaire. On peut dire que c'est grâce à l'action conjuguée des organisations syndicales, du REN-LAC et des médias que le Gouvernement a été amené à initier un audit qui a abouti au remplacement du Directeur général et à d'autres décisions telles que «le renforcement de la sécurisation des prêts consentis afin de garantir leur recouvrement», une contre-expertise du coût du terrain acheté à 1,7 milliard de F CFA. Bref, la gestion de la CNSS semble avoir connu un début d'assainissement. Mais en dehors de l'éviction du Directeur Général de son poste, aucune sanction n'a été prise à notre connaissance et ce, malgré la gravité de l'acte commis.

Lorsque les faits dénoncés par le REN-LAC frisent le flagrant délit, il est plus difficile aux pouvoirs publics ou aux administrations incriminées de tergiverser. C'est ainsi qu'à la publication d'un article intitulé «Racket à ciel ouvert au Commissariat de police du département de Saaba», le premier responsable du poste a été relevé de ses fonctions le même jour par sa hiérarchie. De même, au Centre Hospitalier Universitaire National Yalgado Ouédraogo (CHUN-YO), la direction, après avoir obligé deux agents épinglés par les enquêtes du REN-LAC à rembourser les sommes extorquées, a licencié l'un et procédé à la mutation de l'autre.

A notre avis, si ceux qui se livrent à ce vilain jeu préjudiciable au crédit de l'Administration, des services publics et de l'Etat en général persistent, c'est parce qu'ils ne sont pas suffisamment dissuadés par des sanctions exemplaires, l'impunité étant la règle.

### **3.2.2 Service minimum au niveau des institutions étatiques de lutte contre la corruption**

S'il y a un point sur lequel l'Etat semble avoir fait des efforts, c'est bien celui de la création des institutions de lutte contre la corruption. Cependant, au-delà de leur création, ces institutions ne disposent pas suffisamment de ressources. L'absence d'indépendance ne leur permet pas d'agir efficacement sur le terrain de la lutte anti-corruption. Dans son rapport d'activités 2005 présenté le 10 mars 2006, la Haute Autorité de Coordination de la Lutte contre la Corruption (HACLIC) a relevé que l'ensemble des structures de contrôle gagnerait à être restructuré dans un seul cadre formel. Ce cadre devrait être défini par le plan d'action de la politique nationale de lutte anti-corruption. Le processus d'adoption de cet outil étant resté à mi-chemin, les différentes structures étatiques se sont contentées du service minimum habituel, à savoir la production de rapports d'investigations sur des faits et pratiques de corruption et le dépôt desdits rapports dans les cabinets de tutelle. L'année 2006 a vu s'achever le mandat du premier président de la HACLIC ; l'équipe de celui-ci a été renouvelée le 28 juin 2006. Quant au Comité National d'Ethique, il a consacré l'année 2006 aux travaux d'élaboration de codes d'éthique et de déontologie à l'intention des Administrations de l'Education, de la Santé, de la Défense et de la Sécurité, de l'Administration générale. Des ateliers d'échanges et de partage ont été organisés autour des projets de codes. Les versions finales de ces projets ont depuis lors été déposées au cabinet du Premier Ministre. A notre connaissance, ces

projets n'ont pas encore été adoptés.

En rendant public son premier rapport sur la gestion des Finances publiques de 2003 et 2004, la Cour des Comptes a mis à nu plusieurs dysfonctionnements. En particulier, elle a révélé que *«Les pièces justificatives apportées par les partis politiques lors du contrôle de l'utilisation des subventions que l'Etat leur accorde n'étaient pas réglementaires dans leur totalité»*. Des députés et ministres étaient toujours redevables à l'Etat de plus *« de deux cent soixante millions (260.000 000) de F CFA de prêts contractés entre 1992 et 2002 »*. La Cour des Comptes se demande pourquoi *«certains députés ne finissent pas de solder le prêt d'une législature antérieure et continuent de bénéficier de nouveaux prêts au titre des législatures suivantes. D'autres n'ont jamais remboursé leur prêt»*, affirme-t-elle.

D'autres secteurs administratifs ont été passés au crible, notamment la gestion du Centre hospitalier régional de Kaya, la gestion des communes de Tenkodogo, de Ziniaré. La Cour des Comptes ne pouvant saisir directement l'autorité judiciaire, a fait des propositions d'amélioration de la situation des services dans lesquels les dysfonctionnements ont été constatés.

Sur ce qui apparaît de plus en plus comme de la complaisance de l'Etat, le Coordonnateur national de la lutte contre la fraude a apporté de l'eau au moulin du REN-LAC : *«L'Etat ne réprime pas assez la fraude»*, a-t-il martelé dans une interview accordée au quotidien Sidwaya<sup>5</sup>. Il pense même que *«Etre fraudeur aujourd'hui, c'est l'activité la plus tranquille qu'on puisse mener. Quand on prend un fraudeur la main dans le sac, il a juste une petite amende à payer. Aussi, avec certaines interventions, il s'en sort comme s'il n'avait pas péché. Ainsi, quand le fraudeur n'est pas pris, il gagne doublement. Tant qu'on ne sera pas plus dur, la fraude va continuer... »* (sic). Ces déclarations

<sup>5</sup> n° 5631 du 23 juin 2006

corroborent assez bien la réalité du fonctionnement des institutions en charge de la moralisation de la vie publique tel que le REN-LAC le perçoit. Elles sont contraintes d'assurer le service minimum alors que les corrupteurs et corrompus gagnent en grades, narguent les populations et compromettent dangereusement le développement économique et social ainsi que le processus démocratique.

### **3.3. Contributions de la société civile et de la presse à la lutte contre la corruption**

#### **3.3.1 La société civile**

L'expérience du travail des organisations de la société civile au Burkina Faso nous enseigne que celles-ci ont toujours apporté une contribution significative non seulement dans la prise de conscience des conséquences du phénomène, mais également dans la proposition de pistes de solutions pour l'endiguer.

Au cours de l'année 2006, ces organisations sont restées sur le qui-vive, tirant, au besoin la sonnette d'alarme. Ainsi, suite à des plaintes de citoyens, le REN-LAC a procédé à des enquêtes de vérifications et effectué des saisines administratives auprès des autorités de tutelle. Certains résultats des enquêtes ont fait l'objet de dénonciations dans la presse et ont connu des réactions diverses, allant du droit de réponse ou au changement de poste des personnes incriminées, à la réorganisation des services par leur ministère de tutelle (cf. Annexe II).

Le Centre pour la Gouvernance Démocratique a présenté les résultats de son sondage 2006 ; ces résultats confirment amplement les perceptions de la corruption par les populations, telles que dégagées par le REN-LAC au cours des quatre dernières

années. En effet, dans un échantillon de 1738 personnes enquêtées dans les 13 régions du pays, 20,80 % estimaient que les secteurs de la Police et de la Gendarmerie étaient les plus touchés par la corruption, 20,40% pointaient du doigt les Impôts et la Douane et 17,60 % épingleaient les membres du gouvernement. Interprétant ces résultats, le journal L'Indépendant<sup>6</sup> faisait remarquer que «*La corruption au niveau de certains membres du gouvernement pose le problème du contrôle des institutions républicaines*». Il s'agit là d'une question récurrente qui est liée à celle de la volonté politique de combattre effectivement la corruption en donnant l'exemple et en actionnant un signal fort.

En dressant le bilan des élections municipales du 23 avril 2006, le «Collectif Devenons Citoyens», ONG oeuvrant dans l'observation des élections, a indiqué que «*la corruption électorale a pris des proportions inquiétantes au cours de ces élections. L'achat des consciences (don de vivres et de sommes d'argent avant et après les votes, distribution des gadgets, etc.) a été pratiqué massivement par certains responsables politiques, avec pour principales cibles les électeurs et certains membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante, ...* ».

La corruption électorale, dénoncée par cette organisation de jeunes soulève de grandes questions sur la légitimité des élus locaux et montre que si rien n'est fait pour extirper cette gangrène du jeu politique, les fondements mêmes du processus démocratique seront mis à rude épreuve à terme.

Mais que peuvent réellement les organisations de la société civile pour exhorter ou contraindre le gouvernement à accorder une priorité à la lutte contre la corruption ? Telle est la question

fondamentale. La société civile burkinabé est réduite à un rôle de dénonciation à partir des faits et pratiques vécus ou constatés. La sanction relève du pouvoir politique. L'immobilisme actuel est donc imputable à l'insuffisance de l'action de l'Etat ; dans ces conditions, certains acteurs de la lutte anti-corruption peuvent avoir l'impression de se battre contre des moulins à vent et céder au découragement. Mais il faut se rappeler que «*Ce mal (entendez la corruption) a la peau dure, et toutes les mesures appliquées ont sur lui l'effet de l'eau sur les plumes d'un oiseau parce que la corruption semble trop profondément ancrée dans nos habitudes*», a relevé C. Sika<sup>7</sup>, mais qu'il faut poursuivre la lutte avec patience et persévérance, pour espérer vaincre le fléau.

### 3.3.2 La presse

La contribution de la presse a été encore déterminante au cours de l'année 2006. Plusieurs faits et pratiques de corruption auraient été banalisés ou seraient simplement tombés dans l'oubli si les médias ne s'en étaient pas fait l'écho. Rien qu'en tirant régulièrement la sonnette d'alarme, les écrits, commentaires et autres émissions sur le sujet de la corruption ont tiré plus d'un de son sommeil. En cela, leur place et leur rôle sont incontestables dans le contexte actuel où ce sont surtout le silence, la complaisance et l'indifférence qui font le lit de la corruption.

Au cours de l'année 2006, neuf organes de presse ont occupé l'espace médiatique de la lutte anti-corruption en publiant 32 articles relatifs aux faits et pratiques de corruption (Cf. Annexe III). Le tableau 10 présente une répartition de ces articles par organe

6 L'Indépendant, n°669 du 04 juillet 2007, page 7.

7 Journal Le Pays n° 3648 du 22 juin 2006



**Tableau 10 : Nombre d'articles sur la corruption publiés par organe de presse éc**

Organe de presse écrite	Nombre d'articles
L'Indépendant	14
L'Evènement	5
Le Pays	3
L'Observateur Paalga	2
Journal du Jeudi	2
L'Express du Faso	2
Le Citoyen	2
Bendré	1
Sidwaya	1
<b>Total</b>	<b>32</b>

de presse.

Cependant, l'arbre ne doit pas cacher la forêt. En effet, comme l'a relevé le rapport 2006 du jury du Prix de Lutte Anti-Corruption (PLAC) institué par le REN-LAC : «*Pendant que les actes de corruption gagnent en ampleur et en diversité, les articles en la matière perdent en quantité et en qualité*». A l'occasion d'une conférence publique organisée par le Réseau des Journalistes pour l'Intégrité et la Transparence sur «la corruption dans les médias» animée par le président du Conseil Supérieur de la Communication, celui-ci n'a pas manqué de relever que pour amener la presse à combattre efficacement la corruption, il faut qu'elle se donne les moyens de résister à la tentation du mal en son propre sein. Les journalistes travaillent et vivent dans une situation inconfortable qui peut compromettre leur mission, notamment leur capacité à braquer en toute impartialité, les projecteurs sur la corruption. C'est ce challenge qu'un journaliste de l'hebdomadaire

Bendré tentait d'expliquer en ces termes: «*L'accompagnement de la presse dans la dénonciation des faits de corruption va, à coup sûr, constituer un tremplin dans l'instauration de la bonne gouvernance dans les Etats. En effet, la plume, le micro et surtout l'audiovisuel, très utiles dans nos sociétés d'oralité, vont constituer des relais des autorités judiciaires et plénitennaires dans les cas de corruption. Mais pour combattre la corruption, il va falloir que dans l'écurie, on puisse y voir clair. En effet, aujourd'hui, bien malin sera celui qui pourra dire qui est journaliste ou qui ne l'est pas. Le journaliste n'a pas de statut. Aucune convention collective ne régit la profession, la charte des journalistes est méconnue, la charte des rédactions est inexistante. Pire, la viabilité des entreprises de presse étant sujette à caution du fait de nombre de facteurs, les salaires servis sont le plus souvent dérisoires. Autant de choses qui ne mettent pas le journaliste lui-même à l'abri de certaines tentations, réduisant de fait sa capacité à traquer la corruption. Il faut bannir les actes de corruption interne d'abord. Le reste suivra !* ».<sup>8</sup>

<sup>8</sup> hebdomadaire Bendré du 2 septembre 2006.

## 4.- Recommandations

Certes, le sort réservé aux recommandations antérieures n'incite pas à en faire d'autres. Le REN-LAC et ses organisations membres ne veulent pas s'enfermer dans le cercle vicieux qui veut qu'on ferme les yeux sur la corruption ou qu'on se taise parce que rien n'est fait. Ce n'est pas parce que ceux qui nous gouvernent aujourd'hui se murent dans une certaine indifférence face à la corruption qu'il faut baisser les bras. Le pire serait d'abdiquer de ce rôle de dénonciateur public, voire de dispositif d'alerte précoce sur un mal pernicieux que le REN-LAC s'est proposé de tenir depuis maintenant une décennie. Aussi, au regard des problèmes qu'il a mis à nu, le REN-LAC formule les recommandations ci-après.

### 4.1. Une politique nationale de lutte contre la corruption plus consensuelle

Eu égard aux critiques suscitées par le document de Politique nationale de lutte contre la corruption adoptée en juillet 2006, le REN-LAC recommande :

- de faire une relecture critique dudit document de concert avec tous les acteurs de la lutte anti-corruption;
- de désengager l'ASCE du giron du Premier ministre pour en faire une institution indépendante, dotée du pouvoir d'ester en justice contre les présumés coupables de corruption<sup>9</sup>;
- de rendre publics les rapports annuels de l'ASCE et toutes les autres structures de contrôle;
- d'impliquer de manière plus visible le Parlement dans la politique nationale de lutte contre la corruption afin de lui

<sup>9</sup> Au moment où nous préparons ce rapport, la HAACL, l'Inspection Générale d'Etat et la Commission nationale de lutte contre la fraude sont en cours de fusion pour donner l'Autorité Supérieure de contrôle d'Etat.

permettre d'exercer pleinement un contrôle de l'action gouvernementale en la matière.

### 4.2. Le respect des textes internationaux ratifiés par le Burkina Faso

Le Burkina Faso ayant ratifié plusieurs textes internationaux dont la Convention de l'Union Africaine relative à la Prévention et à la Lutte contre la corruption, le REN-LAC recommande :

- d'intégrer dans le dispositif juridique interne les exigences de l'article 2 de la Convention de l'Union Africaine relative à la Prévention et à la Lutte contre la corruption, notamment dans ses aspects de prévention, de répression et d'éradication des détournements, du blanchiment d'argent et de l'enrichissement illicite;
- d'affirmer avec force le nécessaire respect des principes et institutions démocratiques, de la participation populaire à l'état de droit et de la bonne gouvernance, de la transparence et de l'obligation de rendre compte de la gestion des affaires publiques;
- d'appliquer scrupuleusement le principe de soumettre tous les agents publics ou ceux qui sont désignés par la Loi de la prescription de déclarer leurs biens lors de leur prise de fonction, pendant et à la fin de leur mandat. Cette déclaration doit être rendue publique et par voie de presse et cela dans tous ses éléments constitutifs.

### 4.3. Une lutte accrue contre la corruption électorale

En vue de prévenir et d'agir plus efficacement contre la corruption électorale, le REN-LAC recommande :

- de sécuriser la carte électorale et conditionner le vote à la

- présentation d'une pièce d'identité,
- de plafonner les dépenses des partis politiques lors des campagnes selon une échelle (élection nationale, régionale, locale),
  - de publier les comptes de campagne avec libre accès auprès des banques avant l'entrée en campagne et après la proclamation des résultats,
  - d'interdire les reportages payants dans la presse trois (3) mois avant le début d'une consultation électorale,
  - d'interdire toute opération d'inauguration, de pose de première pierre, trois (3) avant une consultation électorale,
  - d'utiliser les seules appellations enregistrées à l'état civil pour les chefs coutumiers et les responsables religieux impliqués en politique,

#### **4.4. Une plus grande implication des médias et des organisations de la société civile**

En vue d'une implication plus conséquente des Organisations de la Société Civile (OSC) et des médias dans la lutte contre la corruption, le REN-LAC recommande :

- de faciliter l'accès aux sources d'information aux journalistes dans les cas de corruption et d'infractions assimilées;
- de mettre en place un système de financement des organisations de la société civile de lutte contre la corruption ;
- de travailler à la mobilisation citoyenne dans les villes et campagnes du Burkina.

## **CONCLUSION**

Cette année encore, l'enquête sur la perception de la corruption révèle que le fléau sévit à l'état endémique au Pays des « Hommes intègres ». Pire, le phénomène prend de l'ampleur et touche tous les secteurs d'activités, même ceux qui en étaient été épargnés jusque-là. Il serait suicidaire de continuer à lui tourner le dos. Les préjudices à court, moyen et long termes sont si dévastateurs qu'ils mettent le pays en péril. Or, il n'est pas impossible d'arrêter la dérive. C'est la volonté politique qui manque le plus.

Après une décennie de lutte faite de sensibilisation de l'opinion nationale et internationale et de dénonciation des pratiques et des faits de corruption, le REN-LAC est arrivé à l'évidence qu'il faut une mobilisation citoyenne pour conduire à l'adoption d'une politique plus vigoureuse et raffermir la lutte anti-corruption. Les structures de la société civile dont il est l'organisation faîtière ont certes un rôle important à jouer, mais sans une volonté politique clairement affichée de s'attaquer au fléau, toutes les actions de sensibilisation et de dénonciation peuvent à terme s'étioler. Il est donc impérieux d'impliquer effectivement et pleinement tous les acteurs stratégiques que sont le Gouvernement, le Parlement, les partis politiques, les médias et les organisations de la société civile dans la politique nationale de lutte contre la corruption.

Le Burkina se trouve à un tournant décisif et se doit de donner à la gangrène qui gagne quotidiennement du terrain, une réponse plus globale et plus audacieuse. A cet effet, la relecture du document de politique nationale adoptée en juillet 2006 constitue un préalable fondamental pour le gouvernement qui devra rompre définitivement avec les tergiversations qui ont caractérisé la lutte contre la corruption jusque-là.

Il est grand temps de prendre le taureau par les cornes. C'est du

reste ce que suggère autant avec urgence qu'insistance le présent Rapport sur l'état de la corruption au Burkina Faso.

## ANNEXES

### ANNEXE I : Définitions, formes et moyens relatifs à la corruption électorale

Définitions	Formes	Moyens
Moyens illégaux, interdits par la loi pour obtenir des voix d'électeurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Cadeaux, aides de toutes sortes</li> <li>-Promesses de postes dans l'administration pour les fonctionnaires,</li> <li>- Promesses de parcelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Distribution de billets de banque, de vivres, etc.</li> <li>-Distribution de tee-shirts, de thé, du sucre,</li> <li>- Réhabilitation de mosquées,</li> <li>- Cooptation à la veille des élections,</li> <li>- Utilisation ou détournement des biens de l'Etat au profit d'un parti ou d'un candidat</li> </ul>
Pratiques pour forcer la main à l'électeur au profit d'un candidat et/ou d'un parti politique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consignes de vote par des chefs coutumiers,</li> <li>-Retraits des surfaces cultivables,</li> <li>- Pressions familiales pour «voter pour son parent»,</li> <li>-Lobbying,</li> <li>- Implication de leaders religieux, de délégués de villages,</li> <li>-Achats de consciences</li> </ul>	Pressions morales, intimidations voilées
Ensemble d'actions qui aboutissent d'une manière ou d'une autre à transformer le choix des électeurs.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Transport d'électeurs d'un lieu à un autre,</li> <li>-Instrumentalisation d'agents recenseurs et/ou de membres de bureaux de vote,</li> <li>-Falsification de bulletins d'état civil,</li> <li>-Falsification de procès-verbaux de bureaux de vote</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Promesses de promotion sociale et professionnelle,</li> <li>-Distribution d'argent,</li> <li>-Recrutement d'électeurs fictifs,</li> <li>-Pots de vin</li> </ul>

## ANNEXE II : Les articles de dénonciation publiés par le REN-LAC (2006)

Titre des articles	Période de publication	Personnes incriminées	Réactions
<b>Douane de CINKANSE : Arrêt sur image d'une corruption bien ancrée</b>	Juin 2006	Agents des douanes de Cinkansé	* Réorganisation des services douaniers à CINKANSE
<b>Des douaniers et des commerçants véreux se sucent au détriment du Trésor Public</b>		Agents des douanes de Bitou et commerçants	* Droit de réponse en guise de mise au point du Ministère des Finances et du Budget * Arrêt momentané des pratiques
<b>COMMISSARIAT DE POLICE DE SAABA Le racket à ciel ouvert</b>	Mars 2006	Agents de police de Saaba	* Le commissaire de police de Saaba a été relevé de ses fonctions
<b>OUARGAYE : Une sombre affaire de racket éclabousse la gendarmerie</b>	Mars 2006	Gendarme	* Restitution des fonds par le gendarme incriminé sur injonction du Procureur
<b>CORRUPTION DANS LA SANTE : Un escroc sans pitié en service à l'Hôpital Yalgado</b>	Mai 2006	Employé de l'hôpital Yalgado	* Restitution du montant escroqué à la victime * licencierement de l'agent incriminé
<b>ENEP DE LOUMBILA : - Une gestion mafieuse des logements administratifs - la petite corruption conduira-t-elle à la grande corruption ?</b>	Avril 2006	Directeur Général de l'ENEP de Loumbila	* Droit de réponse du DG de l'ENEP * Nomination d'un nouveau DG par décision du Conseil des ministres du.....
<b>HOPITAL YALGADO : Encore un escroc sans scrupules</b>	Mai 2006	Infirmier de l'hôpital	* Restitution du montant escroqué à la victime * Avertissement et affectation de l'infirmier incriminé
<b>Département de Yako: le préfet dans de sales affaires de racket et de corruption</b>	Septembre 2006	Préfet de Yako	* Mission d'inspection technique du MATD * Affectation du Préfet incriminé à Sami, un département de la province de Banwa en Conseil des ministres du 25 octobre 2006.
<b>Où sont passés les milliards de la CNSS ?</b>	Février à mai 2006	Directeur Général de la CNSS	* Rencontre REN-LAC Ministre du travail à la demande de ce dernier * Audit commandité par le Gouvernement * Nomination d'un nouveau Directeur général

## ANNEXE III : Quelques affaires de corruption ou de soupçons de corruption traitées par la presse en 2006

Articles	Organe de presse
La juge Oui, la Pompadour de la République	<b>L'Événement n° 84</b> du 25 janvier 2006
La fraude a de beaux jours devant elle	<b>Sidwaya n° 5533</b> du février 2006
Irrégularité du scrutin à Ouahigouya: Les trois cerveaux de la fraude électorale	<b>L'Indépendant n° 660</b> du 02 mai 2006
Fatou a-t-elle volé les conseillers de l'opposition ?	<b>L'Événement n° 94</b> du 25 juin 2006
Lycée provincial de Koudougou: Le proviseur et sa bande de racketteurs	<b>L'Indépendant n° 676</b> du 22 août 2006
Journaliers de la Brakina: Corruption, racket et intimidation <sup>10</sup>	<b>L'Indépendant n° 676</b> du 22 août 2006
Renouvellement des membres de la CENI: Moussa Michel Tapsoba accusé de corruption	<b>Le Pays n° 3690</b> du 22 août 2006
Fraude des diplômes au Burkina: Les graves menaces du marché noir	<b>L'Indépendant n° 677</b> du 29 août 2006
Police municipale: Le contrôle routier suspendu	<b>L'Express du Faso n° 1861</b> du 30 août 2006
Police municipale: Stop aux rackets et à la corruption	<b>L'Express du Faso n° 1862</b> du 31 août 2006
Corruption: Quel combat pour la presse ?	<b>Bendré n° 407</b> du 04 septembre 2006
Fraude des diplômes au Burkina: La guerre sainte contre les dealers	<b>L'Indépendant n° 679</b> du 12 septembre 2006
Fraude des diplômes au Burkina: La caverne d'Ali Baba des faussaires	<b>L'Indépendant n° 680</b> du 19 septembre 2006
Seto Burkina: Enrichissement illicite et abus de biens publics	<b>L'Indépendant n° 680</b> du 19 septembre 2006
Issaka Korgo: Grand délinquant ou simple faire valoir ? <sup>11</sup>	<b>L'Événement n° 100</b> du 25 septembre 2006
Contrefaçon des produits de grande consommation: Le plan d'exécution des consommateurs	<b>L'Indépendant n° 681</b> du 26 septembre 2006

<sup>10</sup> Cet article a remporté le 2<sup>e</sup> Prix de Lutte Anti-Corruption (PLAC) 2006, proclamé par le REN-LAC le 9 juin 2007.

<sup>11</sup> Cet article a remporté le 1<sup>er</sup> Prix de Lutte Anti-Corruption (PLAC) 2006, proclamé par le REN-LAC le 9 juin 2007.



ANNEXE V : Guide d'entretien

**GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES PERSONNES RESSOURCES SUR LA CORRUPTION ELECTORALE DANS CADRE DU SONDAGE 2006 DU REN-LAC**

- ❖ Qu'est-ce que la corruption électorale selon vous ?
- ❖ Quelles sont les formes que vous avez pu observer lors des dernières élections (présidentielle de novembre 2005 et municipales d'avril 2006) ?
- ❖ Quelles sont les causes selon vous ?
- ❖ A quoi la corruption expose notre pays selon vous ?
- ❖ Comment appréciez-vous les actions de lutte contre la corruption au Burkina Faso ?
- ❖ Quelles sont vos suggestions pour améliorer la lutte contre la corruption électorale au Burkina ?
- ❖ Votre dernier mot

3	4	5	6
<p>V. PERCEPTION SUR LA MANIERE DE LA CORRUPTION ELECTORALE AU BURKINA FASO</p> <p>Q36 - Penchez-vous que la corruption électorale se situe dans les élections municipales d'avril 2006 et les élections nationales de novembre 2005 ?</p> <p>1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas</p> <p>Q37 - Si oui, dans quelle mesure la corruption électorale se situe-t-elle dans les élections municipales d'avril 2006 et les élections nationales de novembre 2005 ?</p> <p>1. Beaucoup 2. Moyennement 3. Peu</p>	<p>Q38 - Penchez-vous que la corruption électorale se situe dans les élections municipales d'avril 2006 et les élections nationales de novembre 2005 ?</p> <p>1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas</p> <p>Q39 - Si oui, dans quelle mesure la corruption électorale se situe-t-elle dans les élections municipales d'avril 2006 et les élections nationales de novembre 2005 ?</p> <p>1. Beaucoup 2. Moyennement 3. Peu</p>	<p>Q40 - Les indicateurs suivants évalués, quel fut des élections présidentielle de novembre 2005 et les municipales de avril 2006 ?</p> <p>Transparence</p> <p>Q41 - La manipulation de résultats fut-il la norme de vos élections ?</p> <p>Q42 - Partagé le vote de manière à donner à un candidat un avantage électoral ?</p> <p>Q43 - Manipulation des votes pour faire gagner un candidat ?</p> <p>Q44 - Manipulation des votes pour faire perdre un candidat ?</p> <p>Q45 - Manipulation des votes pour faire gagner un candidat ?</p> <p>Q46 - Manipulation des votes pour faire perdre un candidat ?</p> <p>Q47 - Manipulation des votes pour faire gagner un candidat ?</p> <p>Q48 - Manipulation des votes pour faire perdre un candidat ?</p> <p>Q49 - Manipulation des votes pour faire gagner un candidat ?</p> <p>Q50 - Manipulation des votes pour faire perdre un candidat ?</p>	<p>VII. PERCEPTION SUR LA MANIERE DE LA CORRUPTION ELECTORALE AU BURKINA FASO</p> <p>Q51 - Penchez-vous que la corruption électorale se situe dans les élections municipales d'avril 2006 et les élections nationales de novembre 2005 ?</p> <p>1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas</p> <p>Q52 - Si oui, dans quelle mesure la corruption électorale se situe-t-elle dans les élections municipales d'avril 2006 et les élections nationales de novembre 2005 ?</p> <p>1. Beaucoup 2. Moyennement 3. Peu</p>
<p>VII. PERCEPTION SUR LA MANIERE DE LA CORRUPTION ELECTORALE AU BURKINA FASO</p> <p>Q53 - Les indicateurs suivants évalués, quel fut des élections présidentielle de novembre 2005 et les municipales de avril 2006 ?</p> <p>Transparence</p> <p>Q54 - La manipulation de résultats fut-il la norme de vos élections ?</p> <p>Q55 - Partagé le vote de manière à donner à un candidat un avantage électoral ?</p> <p>Q56 - Manipulation des votes pour faire gagner un candidat ?</p> <p>Q57 - Manipulation des votes pour faire perdre un candidat ?</p> <p>Q58 - Manipulation des votes pour faire gagner un candidat ?</p> <p>Q59 - Manipulation des votes pour faire perdre un candidat ?</p> <p>Q60 - Manipulation des votes pour faire gagner un candidat ?</p> <p>Q61 - Manipulation des votes pour faire perdre un candidat ?</p> <p>Q62 - Manipulation des votes pour faire gagner un candidat ?</p> <p>Q63 - Manipulation des votes pour faire perdre un candidat ?</p>	<p>VIII. PERCEPTION SUR LES CAUSES DE LA CORRUPTION ELECTORALE AU BURKINA FASO</p> <p>Q64 - Les raisons suivantes ont-elles contribué à la corruption électorale lors des dernières élections ?</p> <p>1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas</p> <p>Q65 - Si oui, dans quelle mesure ont-elles contribué ?</p> <p>1. Beaucoup 2. Moyennement 3. Peu</p> <p>Q66 - Si oui, dans quelle mesure ont-elles contribué ?</p> <p>1. Beaucoup 2. Moyennement 3. Peu</p>	<p>VII. PERCEPTION SUR LA MANIERE DE LA CORRUPTION ELECTORALE AU BURKINA FASO</p> <p>Q67 - Les raisons suivantes ont-elles contribué à la corruption électorale lors des dernières élections ?</p> <p>1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas</p> <p>Q68 - Si oui, dans quelle mesure ont-elles contribué ?</p> <p>1. Beaucoup 2. Moyennement 3. Peu</p> <p>Q69 - Si oui, dans quelle mesure ont-elles contribué ?</p> <p>1. Beaucoup 2. Moyennement 3. Peu</p>	<p>V. PERCEPTION SUR LA MANIERE DE LA CORRUPTION ELECTORALE AU BURKINA FASO</p> <p>Q70 - Penchez-vous que la corruption électorale se situe dans les élections municipales d'avril 2006 et les élections nationales de novembre 2005 ?</p> <p>1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas</p> <p>Q71 - Si oui, dans quelle mesure la corruption électorale se situe-t-elle dans les élections municipales d'avril 2006 et les élections nationales de novembre 2005 ?</p> <p>1. Beaucoup 2. Moyennement 3. Peu</p>
<p>IV. PERCEPTION DE LA CORRUPTION DANS LES SECTEURS PUBLICS</p> <p>Q72 - Selon vous, les politiciens sont-ils impliqués dans la corruption ?</p> <p>1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas</p> <p>Q73 - Si oui, dans quelle mesure ?</p> <p>1. Beaucoup 2. Moyennement 3. Peu</p> <p>Q74 - Si oui, dans quelle mesure ?</p> <p>1. Beaucoup 2. Moyennement 3. Peu</p>	<p>V. PERCEPTION SUR LA MANIERE DE LA CORRUPTION ELECTORALE AU BURKINA FASO</p> <p>Q75 - Penchez-vous que la corruption électorale se situe dans les élections municipales d'avril 2006 et les élections nationales de novembre 2005 ?</p> <p>1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas</p> <p>Q76 - Si oui, dans quelle mesure la corruption électorale se situe-t-elle dans les élections municipales d'avril 2006 et les élections nationales de novembre 2005 ?</p> <p>1. Beaucoup 2. Moyennement 3. Peu</p>	<p>VI. PERCEPTION SUR LA MANIERE DE LA CORRUPTION ELECTORALE AU BURKINA FASO</p> <p>Q77 - Penchez-vous que la corruption électorale se situe dans les élections municipales d'avril 2006 et les élections nationales de novembre 2005 ?</p> <p>1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas</p> <p>Q78 - Si oui, dans quelle mesure la corruption électorale se situe-t-elle dans les élections municipales d'avril 2006 et les élections nationales de novembre 2005 ?</p> <p>1. Beaucoup 2. Moyennement 3. Peu</p>	<p>VII. PERCEPTION SUR LA MANIERE DE LA CORRUPTION ELECTORALE AU BURKINA FASO</p> <p>Q79 - Penchez-vous que la corruption électorale se situe dans les élections municipales d'avril 2006 et les élections nationales de novembre 2005 ?</p> <p>1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas</p> <p>Q80 - Si oui, dans quelle mesure la corruption électorale se situe-t-elle dans les élections municipales d'avril 2006 et les élections nationales de novembre 2005 ?</p> <p>1. Beaucoup 2. Moyennement 3. Peu</p>
<p>III. PERCEPTION SUR LA MANIERE DE LA CORRUPTION ELECTORALE AU BURKINA FASO</p> <p>Q81 - Penchez-vous que la corruption électorale se situe dans les élections municipales d'avril 2006 et les élections nationales de novembre 2005 ?</p> <p>1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas</p> <p>Q82 - Si oui, dans quelle mesure la corruption électorale se situe-t-elle dans les élections municipales d'avril 2006 et les élections nationales de novembre 2005 ?</p> <p>1. Beaucoup 2. Moyennement 3. Peu</p>	<p>II. PERCEPTION SUR LA MANIERE DE LA CORRUPTION ELECTORALE AU BURKINA FASO</p> <p>Q83 - Penchez-vous que la corruption électorale se situe dans les élections municipales d'avril 2006 et les élections nationales de novembre 2005 ?</p> <p>1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas</p> <p>Q84 - Si oui, dans quelle mesure la corruption électorale se situe-t-elle dans les élections municipales d'avril 2006 et les élections nationales de novembre 2005 ?</p> <p>1. Beaucoup 2. Moyennement 3. Peu</p>	<p>III. PERCEPTION SUR LA MANIERE DE LA CORRUPTION ELECTORALE AU BURKINA FASO</p> <p>Q85 - Penchez-vous que la corruption électorale se situe dans les élections municipales d'avril 2006 et les élections nationales de novembre 2005 ?</p> <p>1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas</p> <p>Q86 - Si oui, dans quelle mesure la corruption électorale se situe-t-elle dans les élections municipales d'avril 2006 et les élections nationales de novembre 2005 ?</p> <p>1. Beaucoup 2. Moyennement 3. Peu</p>	<p>IV. PERCEPTION SUR LA MANIERE DE LA CORRUPTION ELECTORALE AU BURKINA FASO</p> <p>Q87 - Penchez-vous que la corruption électorale se situe dans les élections municipales d'avril 2006 et les élections nationales de novembre 2005 ?</p> <p>1. Oui 2. Non 3. Ne sait pas</p> <p>Q88 - Si oui, dans quelle mesure la corruption électorale se situe-t-elle dans les élections municipales d'avril 2006 et les élections nationales de novembre 2005 ?</p> <p>1. Beaucoup 2. Moyennement 3. Peu</p>

